

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2020
COMPTE-RENDU

DEPARTEMENT DE LA REUNION
Ville du Port



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux de la ville de Le Port,
J'ai l'honneur de vous inviter au prochain Conseil municipal qui se réunira le :

MARDI 6 OCTOBRE 2020 A 17H00 A L'HOTEL DE VILLE

Le 28 septembre 2020

LE MAIRE

 
Olivier HOARAU

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mardi 4 août 2020 P. 01
2. Comité de programmation Leader de la région Ouest – Désignation des représentants P. 20
3. Budget supplémentaire 2020 - Budget annexe du Fossoyage P. 24
4. Budget supplémentaire 2020 - Budget annexe Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration P. 26
5. Budget supplémentaire 2020 - Budget principal P. 30
6. Vente des parts sociales détenues par la Ville au capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de La Réunion (CRCAMR) P. 55
7. Licence sportive pour tous – Attribution de subventions P. 56
8. Convention d'engagements réciproques - Usage des équipements sportifs communaux P. 57
9. Programmation de la Cité éducative de Le Port – Année 2020 P. 62
10. Reconduction du Conseil municipal des enfants au titre de l'année scolaire 2020/2021 P. 66
11. Aménagement du Parc boisé - Phase 1 – Note d'information sur le programme et le plan de financement P. 69
12. Convention de partenariat entre la commune de Le Port et EDF en faveur de l'efficacité énergétique P. 71
13. Cession de plusieurs unités foncières au profit des familles identifiées dans le cadre de la zone d'aménagement concerté « Rivière des Galets » P. 88
14. Programme de Renouveau Urbain (PRU) RHI MULTI-SITE - Convention publique d'aménagement avec la SIDR - Approbation du montant de la charge foncière du PTZ+ P. 93
15. « RHI SAY PISCINE » - Convention Publique d'Aménagement avec la SIDR - Approbation du prix de cession de terrains aux familles non recensées de la RHI P. 95
16. « RHI SAY PISCINE » - Convention Publique d'Aménagement avec la SIDR - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2019 P. 100
17. Cession d'une parcelle de terrain bâti cadastrée AM 1558, sise 84 rue de Saint-Paul, à Madame Nathalie Fradelin P. 107
18. Opération de Résorption de l'Habitat Insalubre « Kartié Rivière des Galets » - Mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale P. 115
19. Groupement d'Intérêt Public « Ecocité La Réunion » - Subventions Commune de Le Port au titre de l'année 2020 P. 117
20. Avis de la Commune dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation pour le projet de conversion du dépôt relais de charbon en stockage relais de biomasse par la société Albioma Bois Rouge sur la commune de Le Port P. 167
21. Renouveau de la convention entre la Ville et la société Tienbooo Communication pour l'organisation de brocantes sur la place des cheminots P. 173

22. Constitution d'un groupement de commandes permanent pour diverses fournitures et prestations de services entre le CCAS, la Caisse des Ecoles et la commune de Le Port	P. 178
23. Instauration de la prime « Covid-19 »	P. 184
24. Avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le TCO et les 5 communes membres dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude des documents numériques en vue d'un système d'archivage électronique	P. 186
25. Liste des actes pris par le pouvoir adjudicateur en vertu de sa délégation	P. 191
26. Règlement intérieur du Conseil municipal	P. 194
Questions diverses	

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi six octobre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni en mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Jean-Claude Adois (par M. Didier Amachalla), Mme Garcia Latra Abélard (par M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint), Mme Honorine Lavielle (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), Mme Firose Gador (par Mme Annie Mourgaye).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Claudette Clain Maillot à 17h10, Mme Karine Mounien à 17h17, M. Bernard Robert à 17h37.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, M. Patrice Casimir, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber.

Ouverture de la séance à 17h05

Le Maire informe le Conseil municipal de la modification de deux rapports comme suit :

- Le rapport n°8, « Convention d'engagements réciproques - Usage des équipements sportifs communaux » a été modifié pour prendre en compte les dernières déclarations de la Préfecture en lien avec la crise sanitaire. Ainsi, le paragraphe suivant a été supprimé : « Cette interdiction, qui s'applique également à l'ensemble des établissements scolaires et d'enseignement supérieur, concerne toutes les formes de pratique : l'animation, les entraînements, les rencontres et toutes formes de manifestations ». La convention jointe au rapport reste inchangée.
- La note d'information n°11 concernant l'aménagement du parc boisé est retirée de l'ordre du jour. Elle est remplacée par un rapport visant à valider et approuver le programme et le plan de financement de cette même opération. Cette modification est liée à l'obtention effective de la subvention de l'Etat le 29 septembre dernier, une délibération du Conseil municipal est nécessaire pour le versement des fonds.

M. Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cet ajustement de l'ordre du jour de la présente séance (vote favorable à l'unanimité du Conseil municipal).

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mardi 4 août 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 4 août 2020 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents y afférents.

2. Comité de programmation Leader de la région Ouest – Désignation des représentants

LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE

Article 1 : à l'unanimité, de procéder au vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi 2011-525 du 17 mai 2011 – art 76) ;

Après discussion et appel à candidatures,

Candidats de la majorité

Titulaire

Mme Danila Bègue

Suppléant

M. Armand Mouniata

Article 2 : sont élus (2 abstentions : Mme Annie Mourgaye, Mme Firose Gador) membres du comité de programmation Leader de la région Ouest :

Titulaire

Mme Danila Bègue

Suppléant

M. Armand Mouniata

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

3. Budget supplémentaire 2020 - Budget annexe du Fossoyage

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Arrivée de Mme Karine Mounien à 17h17,

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Annie Mourgaye, Mme Firose Gador),

Article 1 : d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à 140 098,08 € en section de fonctionnement et à hauteur de 0,00 € en section d'investissement ;

Article 2 : d'arrêter l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 149 098,08 € en section de fonctionnement et à hauteur de 0,00 € en section d'investissement ;

Article 3 : d'acter que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

4. Budget supplémentaire 2020 - Budget annexe Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration

LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Annie Mourgaye, Mme Firose Gador),

Article 1 : d'arrêter le montant du budget supplémentaire à 10 240,00 € en section de fonctionnement et à 401 193,03 € en section d'investissement ;

Article 2 : de constater la reprise des restes à réaliser 2019 à hauteur de 329 850,00 € en recettes d'investissement et de 346 935,81 € en dépenses d'investissement ;

Article 3 : d'arrêter l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 10 240,00 € en section de fonctionnement et à 401 193,03 € en section d'investissement ;

Article 4 : d'acter que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;

Article 5 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

5. Budget supplémentaire 2020 - Budget principal de la Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Mme Annie Mourgaye, Mme Firose Gador),

Article 1 : d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à 18 880 000,00 € en section de fonctionnement et à 40 456 687,12€ (restes à réaliser compris) en section d'investissement ;

Article 2 : d'approuver le montant des autorisations de programmes et de crédits de paiements comme suit :

Opération	AP	Réalisations cumulées au 31/12/2019	CP 2020
SDIS	4 900 000	4 319 323	21 500
Réfection de l'église Jeanne d'Arc	900 000	868 942	1 814
Programme écoles	11 400 000	9 537 450	1 172 892
Programme ANRU	15 300 000	13 763 436	658 890
PNRU 2 - Phase opérationnelle	30 104 857	9 274	788 668

Article 3 : d'approuver la subvention de fonctionnement complémentaire du budget principal de la Ville au CCAS pour un montant de 300 000,00 € ;

Article 4 : d'arrêter l'équilibre budgétaire 2020 après budget supplémentaire à 80 512 000,00 € en section de fonctionnement et à 62 880 853,12 € en section d'investissement ;

Article 5 : d'acter que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;

Article 6 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

6. Vente des parts sociales détenues par la Ville au capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de La Réunion (CRCAMR)

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Annie Mourgaye, Mme Firose Gador),

Article 1 : d'approuver la vente des 378 parts sociales détenues par la Ville dans la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion (CRCAMR), pour un montant de 578,34 €, et de procéder aux écritures de régularisation ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondant à cette affaire.

7. Licence sportive pour tous – Attribution de subventions

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver l'attribution de subventions, en fonctionnement, au titre de l'exercice 2020, aux associations sportives comme suit :

Nombre d'associations	Associations sportives	Nombre de licenciés bénéficiaires	Montant de la subvention accordée
1	Association Sportive Jeanne d'Arc	145	5 090 €
2	Ecole de Foot du Port	38	1 320 €
3	Racing Club Austral	52	1 760 €
4	Karaté Club Portoïis	07	240 €
	TOTAL	242	8 410 €

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document correspondant.

8. Convention d'engagements réciproques - Usage des équipements sportifs communaux

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

*Arrivée de M. Bernard Robert à 17h37,
Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

Article 1 : d'approuver la convention d'engagements réciproques relative au respect des mesures sanitaires prises pour limiter la propagation du virus COVID-19 lors de la pratique d'activités physiques sportives au sein d'un établissement recevant du public (ERP) sur le territoire du Port ;

Article 2 : d'autoriser Le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes afférents.

9. Programmation de la Cité éducative de Le Port – Année 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : de prendre acte de la programmation financière 2020 proposée dans le cadre de la Cité éducative ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes relatifs à cette affaire ;

Article 3 : d'autoriser le Maire à prendre toute disposition nécessaire et inhérente à l'exécution de la délibération.

10. Reconduction du Conseil municipal des enfants au titre de l'année scolaire 2020/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : de valider la reconduction du Conseil municipal des enfants au titre de l'année scolaire 2020/2021 ;

Article 2 : de valider les modalités organisationnelles y afférentes ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes relatifs à cette mise en œuvre.

11. Aménagement du Parc boisé phase 1 – Approbation du programme et du plan de financement

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver le programme et le plan de financement de l'aménagement du parc boisé - tranche 1 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes y afférents.

12. Convention de partenariat entre la commune de Le Port et EDF en faveur de l'efficacité énergétique

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville et EDF en faveur de l'efficacité énergétique,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les documents y afférents.

13. Cession de plusieurs unités foncières au profit des familles identifiées dans le cadre de la zone d'aménagement concerté « Rivière des Galets »

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver, dans les prix et conditions définis au rapport, la vente des terrains à bâtir cadastrés AY 455, AY 456, AY 550, AY 551 aux familles mentionnées au rapport ;

Article 2 : de fixer à la date du 31 décembre 2021 au plus tard la date de signature des actes de vente correspondant à chaque situation ;

Article 3 : de dire que le cahier des charges de cessions de terrains de l'opération « ZAC Rivière des Galets » sera annexé aux compromis ou actes authentiques de vente ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

14. Programme de Renouvellement Urbain (PRU) RHI MULTI-SITE - Convention publique d'aménagement avec la SIDR - Approbation du montant de la charge foncière du PTZ+

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver l'inscription du produit PTZ+ au programme de l'opération ZAC RHI Multi-site ;

Article 2 : d'approuver le montant de cession des charges foncières du PTZ+ à 9 500 € sur cette opération ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents afférents à cette affaire.

15. « RHI SAY PISCINE » - Convention Publique d'Aménagement avec la SIDR - Approbation du prix de cession de terrains aux familles non recensées de la RHI

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver le prix de cession des lots destinés à des familles non recensées de la RHI Say-Piscine pour des projets d'accèsion à la propriété ou d'activités économiques à 250 €/m² ;

Article 2 : d'autoriser le maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents afférents à cette affaire.

16. « RHI SAY PISCINE » - Convention Publique d'Aménagement avec la SIDR - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver Le CRAC 2019 de la convention publique d'aménagement « RHI SAY PISCINE » est approuvé et notamment les points suivants :

- Les charges et les produits de l'année 2019,
- les objectifs opérationnels et le budget prévisionnel de l'année 2020,
- le bilan financier global actualisé à 23 007 704 € HT,
- l'avenant n°16 au traité de concession qui actualise le bilan financier global de l'opération et proroge la Convention Publique d'Aménagement de 2 ans,

Article 2 : d'autoriser Le Maire ou tout adjoint habilité à signer les documents y afférents.

17. Cession d'une parcelle de terrain bâti cadastrée AM 1558, sise 84 rue de Saint-Paul, à Madame Nathalie Fradelin

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Annie Mourgaye, Mme Firose Gador),

Article 1 : d'abroger la délibération n°2019-022 du 13 mars 2019 ;

Article 2 : d'approuver le nouveau projet de cession à Madame Nathalie Fradelin de la parcelle de terrain bâti cadastrée AM 1558, sise à Le Port, 84 rue de Saint-Paul, au prix de 134 000 € hors taxes (Cent trente quatre mille euros) conforme à l'avis du Domaine actualisé le 15 juin 2020 ;

Article 3 : de fixer au 31 août 2021 au plus tard la date de signature de l'acte authentique de vente et de paiement du prix au comptant.

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants à cette affaire.

18. Opération de Résorption de l'Habitat Insalubre « Kartié Rivière des Galets » - Mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver la mise en œuvre d'une MOUS « RHI Kartié Rivière des Galets » pour 12 mois (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021) pour un montant global évalué à 107 837,50 € HT, soit 117 003,69 € TTC ;

Article 2 : d'approuver son plan de financement et le montant de la participation communale à hauteur de 64 703,50 € HT soit 73 868,69 € TTC ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à demander une subvention à l'Etat d'un montant de 43 135,00 € HT ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

19. Groupement d'Intérêt Public « Ecocité La Réunion » - Subventions Commune de Le Port au titre de l'année 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver la participation de la commune de Le Port au budget du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Ecocité La Réunion » pour l'année 2020 soit :

- subvention au budget de fonctionnement : 34 600 €
- subvention au budget d'investissement : 24 350 €.

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

20. Avis de la Commune dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation pour le projet de conversion du dépôt relais de charbon en stockage relais de biomasse par la société Albioma Bois Rouge sur la commune de Le Port

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'émettre un avis favorable au projet d'exploiter un stockage relais de biomasse sur le territoire de la commune de Le Port, présenté par SAS ALBIOMA Bois Rouge, sous réserve de la prise en compte des remarques formulées.

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou l'adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

21. Renouvellement de la convention entre la Ville et la société Tienbooo Communication pour l'organisation de brocantes sur la place des cheminots

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver le renouvellement de la convention entre la Ville et la société Tienbooo Communication selon les modalités mentionnées au rapport pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer la convention et tous les actes correspondants à cette affaire.

22. Constitution d'un groupement de commandes permanent pour diverses fournitures et prestations de services entre le CCAS, la Caisse des Ecoles et la commune de Le Port

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver le projet de groupement de commande ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer, en tant que coordonnateur du groupement, les marchés publics dans les formes établies par la réglementation.

23. Instauration de la prime « Covid-19 »

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'autoriser l'instauration de la prime Covid-19 selon les modalités définies dans le rapport annexé ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

24. Avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le TCO et les 5 communes membres dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude des documents numériques en vue d'un système d'archivage électronique

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : de valider le projet d'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes entre le TCO et ses 5 communes membres ;

Article 2 : de valider la participation financière de la collectivité à hauteur de 2 075,67 € TTC, telle que prévue dans le rapport ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commande ou tout document y afférent.

Liste des actes pris par le pouvoir adjudicateur en vertu de sa délégation

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Article 1 : de prendre acte de la liste des marchés et des avenants passés du 1^{er} juin au 31 août 2020.

25. Règlement intérieur du Conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver les dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal telles que mentionnées en annexe du rapport ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer le règlement intérieur du Conseil municipal.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h53.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

